



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-06-26

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN

M. Arnaud HOURDIN

Mme Sonia BRAU

M. Frédéric BUONO-BLONDEL

M. Erik LINQUIER

Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)

Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)

Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)

Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)

Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.26 : Recrutement d'agents saisonniers pour la période estivale 2014.

- **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2 ;

Vu la précédente délibération n°2013-06-17 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 portant sur le recrutement d'agents saisonniers pour la période estivale 2013.

Les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées autorisent les collectivités locales à recruter des agents en cas d'accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois, dits « saisonniers », de non-titulaires en contrat à durée déterminée ne peuvent excéder, par personne, 6 mois sur une période de 12 mois, de manière continue ou fractionnée.

Chaque été, la continuité du service public conduit la communauté d'agglomération à recourir à des emplois saisonniers afin de faire face à une surcharge de travail temporaire.

Pour l'été 2014, les besoins en recrutement d'emplois saisonniers sont estimés comme suit :

- **Adjoint administratif** : prévu pour le lancement du récolement des fonds de la parthèque intercommunale (nombre de mois maximum : 1).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'autoriser le recours à des emplois saisonniers dans les limites de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de :*
 - 1 mois pour des adjoints administratifs ;
- 2) *de fixer la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires du cadre d'emplois de la filière administrative.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services